



Assemblée des Régions d'Europe
Assembly of European Regions
Versammlung der Regionen Europas
Asamblea de las Regiones de Europa
Assemblea delle Regioni d'Europa

Position de l'ARE sur la réforme de la politique européenne de voisinage¹ **Adoptée au Bureau de l'ARE, 30 septembre 2011, Bruxelles**

Résumé

Les objectifs de la future politique européenne de voisinage (PEV)

1. La future politique européenne de voisinage doit assurer une **approche équilibrée** entre ses dimensions est et sud, car les deux sont tout aussi importantes.
2. La future politique européenne de voisinage devrait, suivant l'exemple de la politique régionale européenne, accorder plus d'attention à la diversité territoriale:
 - i. Des **programmes territoriaux** ad hoc doivent être maintenus, pour donner un soutien accru aux aspects Sud-Sud et Est-Est de la coopération interrégionale: ceci est particulièrement le cas pour le bassin de la mer Noire, qui joue un rôle stratégique pour l'ensemble du continent européen.
 - ii. Les **synergies** doivent être encouragées entre les stratégies macro régionales développées au niveau de l'UE², la politique régionale européenne³, et de la future PEV.
 - iii. Les **régions** et les organisations représentant leurs intérêts **doivent être dûment impliquées dans la définition des programmes territoriaux** de la future PEV, afin d'assurer qu'ils correspondent mieux à leurs besoins et à leurs atouts.
3. Les **principes de gouvernance à multi niveaux et de partenariat** doivent, à cette fin, gouverner le développement et la mise en application de la future PEV, comme dans le cas de la politique régionale européenne.
4. En outre, **la future politique européenne de voisinage doit favoriser le processus de décentralisation** dans les pays concernés afin de soutenir de façon efficace des réformes démocratiques durables, la démocratie régionale étant un pilier de la stabilité territoriale. Dans ce contexte, des synergies devraient être établies avec la politique européenne de voisinage, actuellement élaborée par le Conseil de l'Europe et en particulier par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux concernant le niveau sous-national.
5. Pour soutenir de façon efficace un développement économique inclusif, les **programmes de garantie et de micro-crédits** de la future PEV doivent être conçus de telle façon qu'ils **respectent le rôle des régions dans la politique des PME** et soient **facile à gérer** pour constituer une véritable solution pour les PME.

Les aspects opérationnels de la future politique européenne de voisinage

Si l'on peut se féliciter des dispositions concernant la facilitation des visas et l'accord de prêts supplémentaires, l'expérience montre que beaucoup reste à faire pour rendre les programmes territoriaux de la PEV plus efficaces. La future politique européenne de voisinage doit être adaptée de telle manière que:

1. **les règles de fonctionnement pour les différents programmes soient simplifiés**. Dans le cas du Programme de coopération transfrontalière pour la mer Noire (*Black Sea ENPI CBC Programme*), un fonds unique devrait être créé pour tous les partenaires, incluant les fonds de l'instrument d'aide de pré-adhésion turcs (IAP).

¹ Communication jointe " Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation", COM(2011) 303, 25 Mai 2011

² Mer Baltique, Mer Noire, Stratégie pour le Danube, Union de la Méditerranéen

³ En particulier son objectif 3 concernant la coopération territoriale

2. **l'adoption des programmes ainsi que la conclusion des procédures de sélection et d'évaluation devraient être plus rapide**, car actuellement ces procédures sont trop longues, ce qui nuit à la coopération entre les partenaires.

3. **la place de la coopération interrégionale et transfrontalière dans la future PEV soit renforcée.**

4. un **plus grand soutien soit garanti pour le renforcement des capacités et des formations**, car cela est un élément clé - souligné par la Cour des comptes européenne - qui permettrait d'assurer l'utilisation plus efficace des fonds.

Position de l'ARE

Les objectifs de la future politique européenne de voisinage

1. Les membres de l'ARE accueillent favorablement la suggestion de la Commission européenne de maintenir les deux dimensions géographiques, Est et Sud, dans la future politique de voisinage européenne, mais partagent l'appel des membres du Parlement Européen afin d'assurer que les **deux composantes** soient «reconnues comme tout aussi importantes, synergiques et apportant un enrichissement mutuel»⁴.
2. Les membres de l'ARE soulignent que, pour être efficace, **la future PEV doit**, suivant l'exemple de la politique régionale européenne, **accorder plus d'attention à la diversité territoriale** afin de s'assurer que des priorités et objectifs appropriés soient définis pour mieux répondre aux besoins des pays et régions concernés. Dans ce contexte, les membres de l'ARE:
 - i. appellent au **développement de la coopération territoriale au sein de la future PEV** pour donner un soutien accru aux coopérations interrégionales Sud-Sud et Est-Est. Des propositions concrètes pour renforcer la composante territoriale de la future PEV sont faites ci-dessous. Ils soulignent également, **l'importance stratégique majeure de la mer Noire pour le continent de l'Europe** en faisant référence à la Déclaration de Batoumi de l'ARE et réaffirment leur appel en faveur d'une véritable stratégie pour la mer Noire dotée de sa propre ligne budgétaire ambitieuse.
 - ii. demandent la mise en place d'une **meilleure synergie et d'une plus grande coordination** entre les stratégies macro-régionales développées au niveau de l'UE (mer Baltique, mer Noire, stratégie pour le Danube, Union de la Méditerranée), la politique régionale européenne et la future PEV. La participation, en particulier, des non-membres de l'UE à des projets de coopération territoriale devrait être fortement encouragée afin d'assurer la diffusion des meilleures pratiques au-delà des frontières de l'Union.
 - iii. insistent sur le fait que les **régions doivent être dûment impliquées dans la définition des programmes territoriaux de la future PEV**. Ainsi, les leçons tirées des expériences de terrain et des premiers programmes pourraient être exploitées de façon efficace. Les membres de l'ARE saluent également la proposition de la CE de s'appuyer sur les programmes pilotes destinés à lutter contre les disparités économiques entre les régions et demandent à ce que les organisations interrégionales soient impliqués dans leur définition.⁵
3. L'ARE appelle à définir la **gouvernance à multi niveaux et le partenariat** comme principes directeurs de la future PEV comme c'est le cas pour la politique régionale, afin que les régions puissent devenir de véritables acteurs et non pas seulement des bénéficiaires de la PEV.
4. L'ARE considère que **la PEV doit aider à encourager les processus de décentralisation** dans les pays concernés. À cette fin, l'ARE propose que:
 - i. les programmes globaux de renforcement des institutions annoncés dans la communication de la CE, devraient clairement inclure le niveau sous-national.

⁴ lettre et document non officiel de cinq membres du Parti Populaire Européen représentants de l'initiative Visegrad Plus à Catherine Ashton et Stefan Füle, date 25/05/2011.

⁵ Commissaire Füle a mentionné dernièrement "le besoin (...) d'un travail commun avec le Comité des Régions" dans ce contexte mais des organisations interrégionales ne devraient pas être ignorées.

- ii. pour assurer une meilleure reconnaissance des autorités régionales et locales par les Etats concernés, des synergies soient établies entre la future PEV de la politique européenne de voisinage actuellement développée par le Conseil de l'Europe et en particulier le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en ce qui concerne le niveau sous-national. Des accords interinstitutionnels pourraient être établis, afin d'assurer un rôle de leader au Congrès dans la promotion de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les pays voisins.
5. Les membres de l'ARE soulignent **l'importance de l'administration régionale dans la promotion de la politique des PME** et le rôle clé que jouent les PME dans le développement économique global d'un pays. Par conséquent, ils demandent à la Commission européenne d'inclure les Régions, qui sont proches des PME, dans la définition des futurs programmes de garantie et de micro crédits, et insistent sur la nécessité, pour qu'ils soient utilisés par les PME, que ces programmes soient simples d'utilisation.

Les aspects opérationnels de la future politique européenne de voisinage

La facilitation des visas et les dispositions relatives aux possibilités de prêt supplémentaire sont à saluer, ainsi que l'intention de fournir une assistance financière plus rapide, car ils représentent un aspect important de réussite des projets.

Mais au-delà, il reste beaucoup à faire pour rendre les programmes territoriaux de la PEV plus efficaces. L'ARE a déjà formulé des propositions claires à cet égard dans sa 'déclaration de Batoumi' du 4 avril concernant spécifiquement la stratégie de la mer Noire. Les propositions de l'ARE concernant la simplification du programme de coopération trans-frontalière de la mer Noire peuvent être utilisées pour d'autres programmes semblables de la future PEV.

L'ARE demande en particulier:

1. la **simplification des règles opérationnelles** (par ex. PraG⁶) **pour les divers programmes** développés dans le cadre de la future PEV et le meilleur alignement de ces programmes avec d'autres programmes européens. A l'heure actuelle, de multiples contraintes entravent le bon fonctionnement des programmes plutôt qu'ils ne le facilitent. Dans le cas du Programme de coopération transfrontalière pour la mer Noire (*Black Sea ENPI CBC Programme*), un fonds unique devrait être créé pour tous les partenaires, incluant les fonds de l'instrument d'aide de pré-adhésion turcs (IAP).
2. **l'adoption plus rapide des programmes, et l'accélération des procédures d'évaluation et de sélection**, car actuellement ces procédures sont trop longues, ce qui nuit à la coopération entre les partenaires.⁷
3. **un renforcement de la coopération interrégionale et transfrontalière** dans la future PEV.
4. **un plus grand soutien au renforcement des capacités et des formations**, car cela est un élément clé - soulignée par la Cour Européenne des comptes⁸ - ce qui permettrait d'assurer l'utilisation plus efficace des fonds.

⁶ PraG: de l'anglais "Practical Guide to Contract Procedures for EU External actions", guide pratique pour les procédures contractuelles dans le cadre des actions externes de l'UE.

⁷ Si nous prenons l'exemple du programme joint pour la coopération trans-frontalière de la mer Noire le processus d'évaluation du premier appel a pris 18 mois.

⁸ Rapport spécial 13/2010 par la Cour Européenne des comptes "Le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat a-t-il connu un lancement réussi dans le Caucase du Sud et produit-il des résultats?" (ISSN 1831-0834)

Conclusions

L'ARE est déjà activement impliquée dans les régions des zones voisines:

- elle développe actuellement des offres de formation ciblées pour les régions de la mer Noire (Académie de formation pour la mer Noire) pour les aider à définir des projets communs et apprendre les uns des autres
- elle vient d'élargir son programme Eurodyssée, qui permet aux jeunes professionnels d'effectuer un stage de 6 mois dans une région partenaire, à la Tunisie, pour une aide au développement de la mobilité professionnelle des jeunes Tunisiens
- L'ARE a entrepris de nombreuses actions dans les pays du partenariat oriental pour apporter son expertise sur la régionalisation⁹ et est actuellement impliquée dans des actions similaires en Tunisie

ARE bénéficie ainsi d'une expertise très pertinente et de liens uniques avec les régions des pays voisins. Elle offre ses services à la Commission Européenne pour le développement de programmes pilotes dans le domaine du développement régional.

⁹ Voir: www.aer.eu - démocratie régionale / Séminaires de l'ARE sur la démocratie régionale